

mel simple, en substituant au vinaigre ordinaire le vinaigre scillitique.

SECTION XII.

ÉLECTUAIRES, CONFÉCTIONS.

MÉDICAMENS de même genre, quoique portant des noms différens; ordinairement en consistance de miel, contenant des poudres extrêmement subtiles, des pulpes, des extraits, le tout exactement incorporé avec des sirops ou des miels plus ou moins composés, plus ou moins rapprochés, et dans des quantités variées à raison de la propriété absorbante des poudres qui y entrent.

Quelques pharmacologistes recommandables ont essayé d'apporter des changemens à certains électuaires, en substituant le sucre au miel; mais ces changemens paroissent avoir été dictés plutôt par l'arbitraire que par une saine critique. Ils n'ont pas fait attention à cette loi générale dont les Arabes, nos maîtres dans l'art de préparer les électuaires, ne se sont jamais départis: ils y employoient toujours le miel quand ils faisoient entrer des poudres; et du sucre, au contraire, quand c'étoient des pulpes.

On rangeoit autrefois sous la dénomination d'*opiate*, les électuaires qui contenoient de l'opium; on l'a appliquée depuis à des composi-

tions officinales et magistrales où n'entre pas cet extrait, ou plus particulièrement à des poudres incorporées sur-le-champ. Il paroît qu'on a imaginé les électuaires dans l'intention de rendre les substances qui les constituent plus faciles à prendre, moins désagréables au goût, d'augmenter ou de conserver mieux leurs vertus que sous toute autre forme.

Ce but est souvent manqué. Les électuaires astringens perdent en peu de temps leurs propriétés. Ceux dans lesquels entrent des pulpes, s'aigrissent; enfin, plusieurs autres se moisissent.

Aussi les pharmaciens instruits sont-ils persuadés qu'il ne faut conserver dans les officines qu'un petit nombre de ces médicamens, c'est-à-dire, ceux qui ne s'altèrent que difficilement, ou auxquels l'altération qu'ils éprouvent procure de nouvelles propriétés non moins estimables. On auroit toutes prêtes les poudres des autres pour en préparer au besoin une quantité avec l'excipient qui leur convient.

Les règles générales pour les électuaires, sont :

1°. Que la poudre composée soit extrêmement fine, et faite exactement d'après les lois de la pulvérisation ;

2°. Que le sirop ou le miel devant servir d'excipient, soit bien préparé et porté au-delà de la consistance ordinaire ;

3°. Que les gommes-résines non pulvérisables, que les extraits soient dissous ;

4°. Que la dissolution rapprochée, que les pulpes privées de leur humidité superflue soient délayées dans le sirop ;

5°. Que ce sirop serve ensuite à incorporer les poudres, qui en absorberont plus ou moins suivant leur nature ;

6°. Que l'électuaire, bien remué, bien uni, bien homogène, ait une consistance qui le mette à l'abri d'une fermentation capable de dénaturer les substances dont il est formé.

Thériaque.

Conformém.
à la pharmaco-
pée de Paris.

On a souvent tenté de réformer la thériaque, et il semble que les auteurs de chaque pharmacopée aient voulu avoir la leur ; mais la recette de cet électuaire, aussi respectable par son antiquité, que par ses propriétés constatées depuis tant de siècles, quelque défectueuse qu'elle paroisse par la multiplicité des objets de nature différente qui entrent dans sa composition, la recette de cet électuaire est du nombre de celles auxquelles il convient de ne pas toucher ; et peut-être en est-il de cet objet comme d'une infinité d'autres, qui ne doivent leur efficacité qu'à la réunion de plusieurs substances, d'où résulte un tout plus homogène et plus parfait. Nous dirons seulement qu'au lieu de l'opium du commerce, il faut y substituer l'extrait aqueux, en observant les proportions.

Diascordium.

Conformém.
à lapharmacopée de Paris.

Le Conseil de santé des armées, dans son Formulaire pharmaceutique, a cru devoir faire de légers changemens à la recette du diascordium, décrite dans la pharmacopée de Paris; au lieu de mettre l'opium en poudre, il propose de le faire dissoudre dans une certaine quantité de vin, que l'on mêle ensuite avec le miel pour former l'électuaire, et de remplacer le storax calamite par le baume du Pérou sec, résine également très-odorante, que la cupidité ne paroît pas encore avoir essayé de sophistiquer. Ces deux propositions sont sages et méritent d'être adoptées. On observera seulement d'employer l'extrait d'opium aqueux à moitié de la dose prescrite, à la place de l'opium du commerce.

Catholicum double.

SECTION XIII.

PULPES.

C'EST le parenchyme des fleurs, feuilles, fruits et racines des végétaux, quelquefois ramolli par la chaleur et l'eau, toujours divisé par le pilon, passé à travers un tamis de crin d'un tissu serré et amené par évaporation, s'il est nécessaire, à la consistance d'une bouillie plus ou moins épaisse.